



ENQUÊTE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE "STAGE"





SOMMAIRE

p.5	1. INTRODUCTION
p.5	2. MÉTHODOLOGIE
p.5	3. CADRE JURIDIQUE
p.6	4. CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE
p.6	A. Dans l'ensemble
p.6	B. Point de vue centré sur les hautes-écoles
p.6	I. Encadrement
p.7	II. Lieux de stage
p.7	III. Le coût d'un stage
p.7	IV. Rémunération
p.7	V. Evaluation
p.8	C. Harcèlement
p.8	5. CONCLUSION ET REVENDEICATIONS DE LA FEF



1. INTRODUCTION

Lors du cursus d'un.e étudiant.e, les stages occupent une partie importante du parcours pédagogique. Ils permettent aux étudiant.e. de mettre en pratique les nombreuses années de théorie déjà dispensées. Pourtant, de nombreux problèmes subsistent. Parmi les plus présents, on peut citer le taux d'encadrement, le harcèlement, le cadre juridique ou les coûts engendrés par ces stages. Afin de pouvoir connaître la réalité des étudiant.e-s, nous avons réalisé une enquête et ce sont plus de 600 étudiant.e-s qui sont venu.e-s nous raconter leurs histoires.

Cette enquête est un premier panorama de la condition des stagiaires. Il a pour vocation de mettre en lumière les problématiques des stagiaires afin de pouvoir y trouver des réponses et des solutions.

2. MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été menée grâce à un questionnaire en ligne. Celui-ci était accessible sur le site de la FEF ainsi que sur plusieurs pages étudiantes Facebook. Le questionnaire a été mis en ligne le 07 octobre 2019 et retiré le 20 octobre.

Durant ce laps de temps, 600 personnes nous ont partagé leurs expériences.

Le questionnaire était à destination de toutes les catégories d'étudiant du supérieur: bachelier, master, université, haute école, école supérieure des arts... Cela nous a permis d'avoir un panorama global de la situation des étudiant.e-s en Belgique francophone. Le questionnaire alternait questions à choix multiples et réponses ouvertes.

3. CADRE JURIDIQUE

Nous avons, dans un premier temps, voulu déterminer le cadre juridique applicable aux stagiaires pour déterminer les lacunes qui y sont associées. Le droit du travail est divisé en trois grands piliers. Le premier pilier concerne les lois de protection et de réglementation du travail, le troisième concerne quant à lui le droit contractuel.

Selon le code du travail, on définit le stagiaire comme : "tout élève ou étudiant qui, dans le cadre d'un programme de l'enseignement organisé par un établissement d'enseignement, exerce effectivement un travail chez un employeur, dans des conditions similaires que les travailleurs occupés par cet employeur, en vue d'acquérir une expérience professionnelle (...)". Les dispositions liées au bien-être au travail sont donc applicables aux stagiaires.

En revanche, nous pouvons constater qu'il n'y a aucun cadre juridique permettant de protéger les stagiaires. Cette absence de cadre implique que les règlements d'ordre intérieur, les règlements généraux des études ou encore les conventions des différents établissements ne reposent pas sur les mêmes règles, provoquant une différence de traitement entre les étudiant.e.s. A notre sens, il est primordial d'avoir une base commune d'organisation de stage en y indiquant, par exemple, les durées, les conditions de suspensions, travaux, les devoirs et obligations... Il est également important de pouvoir définir une procédure de recours suite à des problèmes qui pourraient être rencontrés lors des stages.

4. CE QUE RÉVÈLE L'ENQUÊTE

Il est avant tout intéressant de noter que ce sont les étudiant-e-s dans les catégories pédagogiques et paramédicales qui ont en majorité répondu à ces enquêtes. Cela met en avant l'importance des problèmes qui peuvent exister dans ces filières en particulier mais aussi à quel point les stages prennent de la place dans leur cursus. Nous avons également fait un focus sur les hautes-écoles, le nombre de réponses étant bien plus élevé et permettait donc d'en faire une analyse plus fine.

A. DANS L'ENSEMBLE

La période de stage se révèle parfois un moment compliqué et pourtant obligatoire pour de nombreux-ses étudiant-e-s. Sans accompagnement dans 19% des cas, la recherche du stage s'avère déjà une première épreuve. Une fois le stage trouvé, les cadres de travail peuvent mettre les stagiaires en difficulté. Dans 98% des cas, les stages sont non-rémunérés, en parallèle de quoi les étudiant-e-s doivent financer le transport, le matériel, voir le logement. Autant de choses qui augmentent la précarité étudiante. Une fois sur le lieu de stage, ils sont plus d'un-e élève sur trois à se sentir harcelé-e, insulté-e ou humilié-e par leur maître de stage. Face à cette situation compliquée, l'interlocuteur-trice logique reste le-la professeur-e ou les structures encadrantes. Sensé mettre le stagiaire en confiance et le guider lors de sa découverte du monde professionnel, on constate qu'ils ne sont pas toujours présent-e-s et qu'un-e étudiant-e sur trois ne se sent pas suffisamment encadré-e. De plus, le maître de stage participe à la notation or près de 24% des stagiaires pensent être notés de façon arbitraire.

De surcroît, l'enquête nous a montré que les étudiant-e-s se déplacent parfois loin de leurs écoles pour réaliser leurs stages. Ils sont plus de 63% à souffrir d'épuisement ou de baisse de concentration suite à cela. Toutes ces données combinées sont à la source d'un véritable mal-être du stagiaire.

Harcèlement, transport, fatigue, coût du matériel, manque d'encadrement ... autant de situations qui mettent en péril les études. Le stage, sensé être un passage favorisant l'épanouissement de l'étudiant-e sur le terrain de son domaine d'étude peut devenir un véritable parcours du combattant.

B. POINT DE VUE CENTRÉ SUR LES HAUTES-ÉCOLES

Nous avons analysé de manière précise les constats faits par les étudiant-e-s en haute-école afin de pouvoir connaître les réalités de ces étudiant-e-s.

I. ENCADREMENT

Lors du stage, le stagiaire est encadré par son maître de stage afin qu'il puisse s'épanouir, apprendre, rectifier ces erreurs et connaître son environnement. Les étudiant-e-s en haute-école estiment à 37.62% ne pas être assez accompagné-e-s au cours de leur stage. Ce sont dans les catégories de paramédicales et pédagogiques que les étudiant-e-s ressentent le plus ce manque d'encadrement. En effet, ces étudiant-e-s estiment à 42% être ne pas assez encadré-e-s contre 25% et 29% dans les catégories techniques et économiques. Il n'est pas étonnant de voir que les stagiaires s'estimant les moins encadrés se trouvent dans des métiers en pénurie. Il faut noter qu'il n'est pas question de blâmer le personnel travaillant dans le secteur du paramédical ou pédagogique.

II. LIEUX DE STAGE

La recherche d'un stage est une source de stress assez importante. Si les étudiant-e-s ne trouvent pas de stage, cela peut avoir pour conséquence un redoublement de l'année scolaire. 41% des sondé-e-s dénoncent le temps mis pour trouver leur stage: ceux/celles-ci ayant mis plus d'un mois avant de le trouver. De plus, pour 19,2% d'entre eux, rien n'est mis en place par l'établissement afin de les aider dans cette recherche. En revanche, dans 43% des cas c'est l'établissement qui a trouvé le stage. Nous pouvons nous demander pourquoi nous ne généralisons pas cette pratique afin de permettre à chacun-e de trouver un stage. Lorsque nous parlons des lieux de stage, il faut pouvoir discuter des distances que les étudiant-e-s doivent parfois effectuer. 16% des étudiant-e-s estiment que le lieu de leur stage se trouvait à plus de 50 km de leur établissement. Parmi l'ensemble des étudiant-e-s 63% dénoncent ces trajets qui ont un impact sur leur fatigue ou leur concentration. Pourtant, des études ont démontré qu'au delà de 35 minutes de trajet les risques d'épuisement ou de burn-out ont une tendance à l'augmentation.

III. LE COÛT D'UN STAGE

Effectuer un stage représente un coût pour les étudiant-e-s. Entre frais de logement, transport en commun, achat de matériel, cela peut vite monter. Ces dépenses viennent s'ajouter au coût d'une année d'étude, augmentant une nouvelle fois la facture. Pour rappel, une année d'étude coûte entre 8 000€ et 12 000€. Dans le contexte actuel où nous constatons une précarisation de plus en plus importante des étudiant-e-s, il est essentiel qu'un coût supplémentaire ne vienne pas s'ajouter. 22% des étudiant-e-s sondé-e-s en haute école ont dépensé entre 100€ et 200€ en matériel pour leur stage. A cela s'ajoute, pour 10% d'entre eux, des frais de logement. 43% des jeunes voient leurs frais de transports en commun augmenter pour le stage et 54% se rendent en voiture à leur stage, les dépenses en essence alourdissent aussi les finances. De surcroît, 29% des étudiant-e-s doivent également se procurer des vêtements spécialisés (blouse, costume...). Une fois tous ces facteurs réunis, la note peut être très élevée et hors budget pour de nombreux-euse jeunes.

IV. RÉMUNÉRATION

Dans 98% des cas, les étudiant-e-s stagiaires ne sont pas rémunéré-e-s pour le travail fourni. De plus, la majorité des stages ne sont pas crédités si ceux-ci sont rémunérés. Pourtant, ces étudiant-e-s effectuent très souvent le même travail que n'importe quel employé. Il s'agit donc bien d'une main-d'oeuvre gratuite dont les entreprises abusent afin d'éviter de devoir rémunérer un employé.

1 étudiant-e sur 4 a un travail pour payer ses études. Ces étudiant-s-s devront donc continuer à travailler pendant la réalisation de leur stage. Ils cumulent donc deux jobs, ce qui a pour conséquence d'engendrer de la fatigue, de l'épuisement voire le burn-out.

Pour la Fédération des Etudiant.e.s Francophones, il est nécessaire que les étudiant-e-s stagiaires soient rémunéré-e-s dans leur travail. Il est important de noter qu'en France lorsqu'un étudiant effectue un stage de 2 mois ou plus celui-ci est payé 3,75€ de l'heure et 577,50€ par mois pour un temps plein.

V. EVALUATION

L'évaluation se divise généralement en deux parties. D'une part, le maître de stage note le travail de l'étudiant-e "sur le terrain"; de l'autre, les professeur-e-s notent le rapport de stage. Dans ce cadre, il est interpellant que 30% des étudiant-e-s sondé-e-s estiment que les critères d'évaluation ne sont pas clairs ou suffisamment précis. Or il est pédagogiquement essentiel que l'étudiant-e sache ce qui est attendu de lui/elle. Dans la continuité, nous tirons de notre enquête que 23,6% des stagiaires pensent être notés de manière totalement arbitraire. Ces résultats ne sont pas étonnant lorsqu'on voit qu'une partie des étudiant-e-s se sentent harcelé-e-s ou n'ont pas confiance en leur maître de stage.

C. HARCÈLEMENT

L'enquête nous montre que 33% des étudiant-e-s ont été victimes de harcèlement. Certain-e-s étudiant-e-s racontent qu'ils/elles se sont fait-e-s humilier, insulter ou rabaisser au point de détruire toute confiance en eux. Les violences subies vont parfois jusqu'au harcèlement sexuel. Certaines catégories ou facultés sont plus touchées que d'autres comme le paramédical, le pédagogique ou encore les sciences médicales. Parmi les répondant-e-s en haute-école, 47% stagiaires en études paramédicales se disent harcelés par leur maître de stage ou les personnes les encadrant. Les étudiant-e-s en pédagogies sont quand à eux-elles 36% à se sentir harcelé-e-s.

Ces pratiques sont interdites et ne devraient pas exister. Il est donc temps d'y mettre fin et de garantir un environnement sain, stable et sécurisé pour les étudiant-e-s.

30,6% des sondé-e-s estiment pourtant qu'ils-elles ont un-e référent-e avec qui parler dans leur établissement. Malheureusement, ils-elles n'ont pas confiance en cette oreille qui leur est pourtant offerte. Dans ce cadre, il faut que les établissements mettent des cadres afin que les étudiant-e-s puissent parler librement de leur vécu.

5. CONCLUSION ET REVENDICATIONS DE LA FEF

- Définir un cadre légal juridique commun afin que les étudiant-e-s bénéficient d'une sécurité.
- Créer les listings de stages dans chaque établissement afin de pouvoir collectiviser la recherche de stage. Cela permettrait également d'établir une liste noire en cas de harcèlement répété sur un lieu de stage.
- Prévoir un lieu de concertation entre les établissements afin de pouvoir échanger les bonnes pratiques.
- Demander au lieu de stage de fournir les vêtements nécessaires à la réalisation des stages.
- Prévoir des bourses au sein du conseil social pour les personnes ayant des revenus moins importants afin qu'ils puissent disposer du matériel nécessaire au stage.
- La mise en place systématique de grille d'évaluation claire et précise afin que les étudiant-e-s puissent se rendre compte de ce qui est attendu d'eux-elles.
- Rémunérer les stagiaires ou, à minima, une indemnisation complète des coûts liés aux stages en enseignement supérieur. Les frais de transport doivent également être indemnisés.
- Un meilleur encadrement des stages par le biais de services d'accompagnement et de soutien disponibles pour les étudiant-e-s.
- Un stage réellement pédagogique, plutôt que de l'exploitation étudiante. Le stage doit être bien encadré par les conventions et les professeur-e-s.
- L'établissement doit mettre en place des lieux permettant aux stagiaires de s'exprimer en cas de harcèlement ou de pression.



